

Yaoundé, the 07 DEC 2020



No. - 06080 /CRP/MINDEF/01

PRESS RELEASE

THE MINISTER DELEGATE AT THE PRESIDENCY IN CHARGE OF DEFENCE HEREBY INFORMS:

Il est porté à la connaissance des jeunes Camerounais de **sexe masculin**, désireux de faire carrière dans les Forces de Défense, qu'un recrutement spécial de **2.200** commandos d'élite au profit des Bataillons d'Intervention Rapide (**BIR**), se tiendra du **1^{er} février au 14 mars 2021 dans les chefs-lieux des dix Régions administratives du Cameroun.**

I - CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

- Etre de nationalité camerounaise ;
- être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier 2021 et de 23 ans au plus au 31 décembre 2021 (**c'est-à-dire être né entre le 31 décembre 1998 pour les plus âgés et le 1^{er} janvier 2003 pour les plus jeunes**) ;
- n'avoir jamais été condamné ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être de bonne moralité ;
- être physiquement apte à satisfaire aux épreuves médicales, intellectuelles et sportives prescrites ;
- être titulaire au moins du CEP ou du FSLC ou d'un diplôme équivalent. **Toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de présenter leurs diplômes les plus élevés ;**
- avoir une taille minimale de 1,66 mètre.

II - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 01 demande manuscrite timbrée à **1000 francs CFA**, signée du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 copie d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme présenté ;
- 01 attestation de présentation de l'original de diplôme ;

- 01 extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- 01 fiche de renseignements dûment remplie ;
- 01 certificat de célibat ;
- 04 photos d'identité 4X4 du candidat, avec son nom au verso ;
- 01 photocopie **non légalisée** de la Carte Nationale d'Identité ou du Récépissé en tenant lieu ;
- 01 certificat de nationalité camerounaise délivré par les services compétents ;
- 01 enveloppe timbrée à **500 francs CFA** à l'adresse du candidat ;
- 01 curriculum vitae signé du candidat ;
- une somme de **5.000 francs CFA**, représentant les frais de participation au recrutement (**à déboursier lors de la visite médicale sommaire d'aptitude**) ;
- une somme de **20.000 francs CFA**, représentant les frais des visites médicales approfondies, **à verser par les candidats ayant satisfait aux épreuves de présélection.**

L'attention des candidats est attirée sur :

- l'obligation de concourir uniquement dans les chefs-lieux de leurs Régions d'origine ;
- l'interdiction de se marier avant 03 (trois) années de service effectif ;
- l'obligation de présenter des diplômes authentiques sous peine de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, les candidats définitivement retenus devront présenter avant l'entrée au Centre d'Instruction Commando des BIR, **l'original de leur Carte Nationale d'Identité, sous peine de renvoi.**

Les dossiers de candidatures complets devront **de préférence**, être déposés dans les Postes de Commandement (PC) des Secteurs Militaires des Régions d'origine des candidats, ou, à défaut, dans les Postes de Commandement des Secteurs Militaires de leur Région de résidence, du **lundi 21 décembre 2020 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 à 15H30**, délai de rigueur./-

Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé de la Défense



BETI ASSOMO Joseph